

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2023**  
**COMMUNE DE MOYENMOUTIER**

La réunion a débuté le 28 février 2023 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur HIRLI JEAN.

**Membres présents :**

Madame BARROIS Valérie  
Monsieur BONTEMPS Anthony  
Monsieur BOURDET Gaël  
Madame CHRISTAL Agnès  
Madame CLEVENOT Elise  
Monsieur COLIN Alexandre  
Monsieur COURRIER Jean-Claude  
Madame CREPET Katia  
Monsieur DANIEL Anthony  
Madame DUCRET Delphine  
Monsieur GERARD Olivier  
Monsieur HIRLI Jean  
Monsieur KRIEQUER Daniel  
Monsieur MACHADO Rui Manuel  
Monsieur MARCHAL Jean-Jacques  
Madame MEYER Evelyne  
Monsieur MICHEL Charles  
Madame SIMON Patricia

**Membres absents représentés :**

Madame DA SILVA Sophie Pouvoir donné à M GERARD Olivier  
Madame PARMENTIER Sonia Pouvoir donné à Mme BARROIS Valérie  
Madame PELLIS Carole Pouvoir donné à Mme DUCRET Delphine  
Madame PETITNICOLAS Yolande Pouvoir donné à M COURRIER Jean-Claude  
Monsieur THIEBAUT Emmanuel Pouvoir donné à M MARCHAL Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :** Monsieur MICHEL Charles

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Procès verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022
- Vote des taux des impôts locaux 2023
- Commercialisation du site Peadouce - convention SOLOREM
- Travaux en forêt communale de Moyenmoutier - Programme d'action pour l'année 2023
- Travaux en forêt sectionale de La Chapelle - Programme d'action pour l'année 2023
- Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2023 et de leur désignation au titre de cet exercice
- Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2023
- Opération d'investissement 2023 : réfection des dalles de grès mur bassin le long du Rabodeau
- Délibération convention de prestation de service pole carrière instances paritaires centre de gestion des Vosges
- Adoption compte administratif 2022 budget commune.

- Adoption compte administratif 2022 budget Eau-DSP.
- Adoption compte administratif 2022 budget forêts.
- Approbation compte de gestion 2022 budget commune.
- Approbation compte de gestion 2022 budget Eau-DSP.
- Approbation compte de gestion 2022 budget forêts.
- Informations et questions diverses
- Questions diverses

---

**- Procès verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022**

Aucune observation du conseil municipal.

**- Vote des taux des impôts locaux 2023**

Pour 17, contre 6

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide de voter pour 2023 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	21.72 %
Taxe foncière bâti	44.12 %
Taxe foncière non bâti	35.26 %

**- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

Pour 16, contre 6, abstention 1

Le Maire de Moyennoutier expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

**- Commercialisation du site Peadouce - convention SOLOREM**

Pour 23

Monsieur le maire expose,

Lors d'une rencontre entre la Solorem et la commune de Moyennoutier, il a été convenu que le contenu du mandat de commercialisation des lots du Site Peadouce ne cadrerait plus avec le déroulé du projet.

Il est donc proposé de clôturer le mandat liant la Commune à la Solorem et de procéder à une reddition des comptes faisant apparaître le bilan.

En revanche la Solorem reste disponible pour nous assister en participant à des réunions organisées dans le cadre de ce dossier. Sur ce principe, une tarification à la vacation par réunion serait appliquée, comprenant déplacement, participation, rédaction de compte rendu.

Vu la note de présentation de l'intervention de Solorem dans l'assistance de la mission de commercialisation du site Peadouce détaillant le rôle de Solorem, la méthodologie d'intervention, la durée et cout de l'accompagnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette mission d'assistance à la commercialisation du site Peadouce à Moyenmoutier.

#### **- Travaux en forêt communale de Moyenmoutier - Programme d'action pour l'année 2023**

Pour 23

Le conseil municipal décide du programme de travaux 2023 en forêt communale présenté par l'ONF comme suit :

- Travaux d'infrastructure pour un montant estimé de 4 600 € ht.
- Travaux de maintenance-parcellaire pour un montant estimé de 8 610 € ht.

#### **- Travaux en forêt sectionale de La Chapelle - Programme d'action pour l'année 2023**

Pour 23

Le conseil municipal décide du programme de travaux en forêt sectional de la Chapelle présenté par l'ONFR comme suit :

- Travaux de maintenance-parcellaire pour un montant estimé de 1 960 € ht.
- Travaux divers pour un montant estimé de 5 340 € ht.

#### **- Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2023 et de leur désignation au titre de cet exercice**

Pour 23

#### **- Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2023**

Pour 23

**- Opération d'investissement 2023 : réfection des dalles de grès mur bassin le long du Rabodeau**

Pour 23

Il est accordé à la commune de Moyenmoutier pour permettre l'exécution des travaux de réfection ainsi qu'au titre de l'ensemble de ses chefs de préjudice et de dépenses incluant les honoraires d'expertise judiciaire une somme de 116 842.66 € à titre forfaitaire et définitif pour solde de tout compte.

Le conseil municipal

Autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre des travaux de réfection des dalles de grès du mur du bassin le long du Rabodeau.

**- Délibération convention de prestation de service pôle carrière instances paritaires centre de gestion des Vosges**

Pour 21, contre 2

Le Pôle Carrière et Instance Paritaires du Centre de Gestion des Vosges propose, par le biais d'une convention, des prestations de services :

- Prestations carrières : diagnostic carrières, état des avancements de grade, vérification et optimisation de cycles de travail des agents, élaboration d'un règlement intérieur, mise en place du RIFSEEP, définition des Lignes Directrices de Gestion....
- Prestations Retraites : réalisation à votre place de dossiers CNRACL papiers ou dématérialisés (dossier de liquidation, simulations, retraite pour invalidité....) ; possibilité d'un accompagnement pédagogique afin d'appréhender la réglementation et l'utilisation de l'espace personnalisé de la CNACL ;
- Prestations Calcul des Allocations de Retour à l'Emploi (Chômage) : assistance technique et juridique pour faire face à la complexité de la réglementation en matière d'indemnisation chômage et dans le traitement des dossiers (étude et simulation du droit initial, suivi mensuel des droits....).

Le conseil municipal décide

De conventionner avec le service Carrières et Instances Paritaires du Centre de Gestion des Vosges et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**- Adoption compte administratif 2022 budget commune.**

Pour 20, contre 2, non participant 1/Mr le Maire

Le conseil municipal

Approuve le compte administratif de l'année 2022 du budget communal qui s'établit ainsi :

	Résultats de clôture 2021	Affectation aux investissements	Résultats 2022	Résultats brut	RAR	Résultats net
Investissement	-89175.85		-301757.46	-390933.31	-50730.00	-441663.31
Fonctionnement	1140880.81	747798.85	758108.39	1151190.35		1151190.35
Totaux	1051704.96		456350.93	760257.04		709527.04

Affectation des résultats :

Déficit d'investissement 001	390 933.31 €
Résultat de fonctionnement reporté 002	709 527.04 €
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	441 663.31 €

**- Adoption compte administratif 2022 budget Eau-DSP.**

Pour 22, non participant 1/Mr le Maire

Le conseil municipal

Approuve le compte administratif de l'année 2022 du budget Eau DSP qui s'établit ainsi :

	Résultats de clôture 2021	Résultats 2022	Résultats brut	Résultats net
Fonctionnement	0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

**- Adoption compte administratif 2022 budget forêts.**

Pour 22, non participant 1/Mr le Maire

Le conseil municipal

Approuve le compte administratif de l'année 2022 du budget Eau DSP qui s'établit ainsi :

	Résultats de clôture 2021	Affectation aux investissements	Résultats 2022	Résultats brut	Résultats net
Investissement	0		-2038.12	-2038.12	-2038.12
Fonctionnement	14636.75		20495.31	35132.06	35132.06
Totaux	14636.75		18457.19	33093.94	33093.94

Affectation des résultats :

Déficit d'investissement 001	2 038.12 €
Résultat de fonctionnement reporté 002	33 093.94 €
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	2 038.12 €

**- Approbation compte de gestion 2022 budget commune.**

Pour 21, contre 2

**- Approbation compte de gestion 2022 budget Eau-DSP.**

Pour 23

**- Approbation compte de gestion 2022 budget forêts.**

Pour 23

**- Informations et questions diverses**

Ecole unique :

Information sur une réflexion concernant la création d'une école unique.

Visites d'écoles déjà construites.

Création d'une commission.

Date à retenir :

Journée Oberthal	23 avril 2023
Séance théâtre « les disparus du dico »	8 mars 2023

Balayeuse :

A conserver ou s'en séparer ?

Explication de l'adjoint aux travaux sur son utilisation actuelle.

Possibilité de confier le balayage à une entreprise privée.

Sur demande de certains conseillers : présenter un état comparatif de l'utilisation et du coût des deux formules.

#### Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h45.

Monsieur MICHEL Charles  
Secrétaire de séance

Monsieur HIRLI JEAN,  
Maire

